

Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA

ACTEE 2

DOSSIER DE CANDIDATURE

GROUPEMENT d'EFFICACITE ENERGETIQUE de Nouvelle Aquitaine
Agir à la fois sur des petits travaux de rénovation énergétique
(massification) et sur des travaux globaux (Maîtrise d'œuvre avec
qualification CPE et AMO CPE / Commissionnement)



TABLE DES PIECES

- Dossier de Présentation
- Lettre d'engagement du porteur du projet
- Lettres d'engagement des autres membres du groupement
- Le Cadre de réponse du Projet
- Annexe financière
- Document de présentation résumant le projet (PowerPoint)

Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA ACTEE 2

DOSSIER DE CANDIDATURE

GROUPEMENT d'EFFICACITE ENERGETIQUE de Nouvelle Aquitaine
Agir à la fois sur des petits travaux de rénovation énergétique
(massification) et sur des travaux globaux (Maîtrise d'œuvre avec
qualification CPE et AMO CPE / Commissionnement)



Table des matières

PREAMBULE.....	6
• PRESENTATION DES ACTEURS DU GROUPEMENT	7
A. Présentation de chaque acteur du groupement :.....	7
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	7
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE47).....	9
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	10
• Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	11
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)	12
B. Historique des actions menées de chaque acteur du groupement :.....	13
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	13
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE47).....	13
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	14
• Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	15
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)	15
C. Relation avec les bénéficiaires finaux de chaque acteur du groupement :	16
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	16
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Énergies de Lot et Garonne (SDEE47).....	16
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	16
• Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	17
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)	17
• PRESENTATION DU PROJET PORTE PAR LE GROUPEMENT.....	18
A. Contexte :	18
B. Le projet :.....	18
C. Les objectifs du projet :.....	19
D. Organisation des partenaires autour du projet :	19
E. Une réponse adaptée au Décret Tertiaire.....	20
L'économie de flux.....	20
Outils de mesure et de suivi.....	21
Audits énergétiques orientés Décret Tertiaire	21

Maîtrise d'œuvre (et Contrat de Performance Energétique)	22
<i>Un complément d'aide financières pour les Collectivités</i>	22
F. Une Massification de petits travaux de faibles investissements	23
Un marché à bon de commande pour des systèmes de régulations de type simple, thermostats,	23
Un marché à bon de commande pour l'isolation des points singuliers d'un réseau, la pose de robinets thermostatiques,	23
Un marché à bon de commande pour l'étude et la pose d'éclairage intérieur en LED.....	23
• EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI DU PROJET	24
• SPECIFITES FINANCIERES.....	24

PREAMBULE

Dans le cadre de nos missions d'accompagnement auprès des collectivités à la Transition Energétique, des audits énergétiques sont trop souvent restés sans suite. Un manque de connaissance relatif au passage à l'acte a été constaté. Pour pallier à tout cela, l'AMI SEQUOIA permettra à chaque membre du regroupement de suivre les projets, faciliter le passage à l'acte et accompagner les Collectivités de l'étude énergétique à la réduction des consommations énergétiques.

Les Collectivités font face à des difficultés de financement pour les travaux de rénovation énergétique nécessitant dans la majorité des cas, des études énergétiques. De plus en raison d'une majorité de territoires ruraux, peu de Collectivités disposent de compétences en internes pour le suivi des consommations, l'identification des travaux d'efficacité énergétique, la recherche de subvention.... Le manque de compétence interne et l'absence d'intérêt des prestataires pour ces Communes parsemée sur le territoire sont à l'origine de ces désagréments.

C'est pour cette raison que les Syndicats d'Energies de Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantique et des Landes, et la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud s'associent dans un groupement d'Efficacité Energétique pour s'assurer de la bonne exécution des travaux de rénovation énergétique.

Il aura une double mission :

- Répondre au Dispositif Eco-Energie Tertiaire pour les travaux de lourds investissements
- Massifier des petits travaux de faibles investissements

Ce groupement a pour philosophie première de mobiliser l'ensemble des forces disponibles et des financements (CEE, Intrating, ACTEE...) pour accompagner au mieux les Collectivités, faciliter le passage à l'acte et proposer des projets utiles tout en répondant aux exigences des Décrets.

Notre candidature au programme ACTEE 2, par le biais de l'AMI SEQUOIA et porté par 5 membres (4 Syndicats et 1 Communauté de Commune susmentionnés), constitue une réelle opportunité et contribuera à compléter l'ingénierie technique et financière nécessaire à la conduite des Collectivités vers un patrimoine durable et efficient.

• PRESENTATION DES ACTEURS DU GROUPEMENT

Pour atteindre les objectifs, il a été choisi de s'appuyer sur des collaborations déjà existantes et éprouvées à travers le groupement de commande pour l'achat des énergies, coordonné par le SDEEG, mais également au travers du groupement de commande d'ACTEE 1.

Le groupement est donc constitué de 4 Syndicats départementaux ayant tous un service dédié à l'accompagnement des collectivités dans la Transition énergétique, incluant en plus une Communauté de Communes (CDC MACS) :

- Syndicat Départemental d'Energie Electrique de Gironde (SDEEG) couvrant l'ensemble du département de la Gironde
- Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energie du Lot et Garonne (SDEE47) couvrant l'ensemble du département du Lot et Garonne
- Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) couvrant l'ensemble du département des Landes
- Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) couvrant l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques
- Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)

Le SDEEG33 portera la coordination de ce nouveau groupement.

A. Présentation de chaque acteur du groupement :

► Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)



Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) contribue à l'aménagement durable du territoire, à la valorisation du patrimoine et à la préservation de l'environnement.

Avec le souci permanent de garantir un service public de qualité et de proximité, le SDEEG connaît un développement aussi considérable que diversifié en s'adaptant au contexte énergétique actuel, particulièrement mouvant depuis une quinzaine d'années.

Le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a, historiquement, pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz. Il s'est ensuite ouvert à l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie.

Depuis 2010, il a élargi son champ de compétences en matière de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) et d'Énergies Renouvelables (EnR) afin de répondre aux forts enjeux énergétiques et environnementaux.



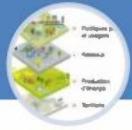
©Association négaWatt - www.negawatt.org

Pour cela, le SDEEG a appuyé sa réflexion et son développement pour s'accorder avec la démarche «NégaWatt».

Acteur de la transition énergétique, le service Transition Energétique du SDEEG propose un accompagnement personnalisé des collectivités dans les domaines de la planification énergétique, de l'efficacité énergétique, des certificats d'économies d'énergie, des énergies renouvelables et de l'achat d'énergies. A ce titre, les collectivités ont notamment accès aux services suivants :

- AMO PCAET (CDC Blaye, CDC Cubzagalais, CA du Libournais et CDC Médoc Atlantique)
- Convention cadre de partenariat avec le SYSDAU (Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise)

Planification énergétique



- Conseil en Energie Partagée (CEP) : plus de 50 collectivités aujourd'hui engagées
- Audits énergétiques : 800 bâtiments audités et 100 000 Points lumineux diagnostiqués ;
- Schéma Directeur Immobilier
- AMO Contrats d'exploitation des installations thermiques : Coutras, Bassens, Talence, Carbon Blanc....
- AMO et MOE travaux neufs et réhabilitation de bâtiments.

Efficacité énergétique



- Plateforme de collecte et de valorisation des travaux d'efficacité énergétique : à ce jour plus de 300 collectivités adhèrent. 280 GWh cumac de CEE valorisés pour un volume d'aide financière d'environ 1800 000 euros.

Certificat d'économies d'énergie



- Etudes de faisabilité, AMO et MOE EnR (photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, géothermie et petit hydroélectrique)
- Régie de production d'EnR portant 2 Générateurs photovoltaïques de 100 kWc.
- SEM Gironde Energies Nouvelles

Energies Renouvelables



- Groupement de commande Régional d'achat d'énergies : plus 2 700 membres pour volume d'énergies de 1,6 TWh (Électricité et Gaz Naturel)

Achat Energies



Récemment, le rôle du SDEEG auprès des EPCI à fiscalité propre a permis de créer, en vertu de la loi Transition Énergétique, une Commission Consultative Paritaire dont le principal objectif est de coordonner les initiatives sur les territoires du département en recherchant la complémentarité des actions et en favorisant le partage des données.

Aussi, le développement des énergies renouvelables est l'un des axes de la stratégie du SDEEG qui a conduit à la création d'une SEM EnR pour mobiliser et fédérer les acteurs du territoire dans des projets structurants.

Pour renforcer son accompagnement des collectivités afin de valoriser au mieux leur potentiel d'EnR thermiques et contribuer ainsi aux objectifs du paquet européen énergie-climat, le SDEEG participe pleinement, en tant que partenaire technique au Contrat d'Objectif Territorial EnR Thermique porté par le Département de la Gironde.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions auprès des collectivités girondines, le SDEEG leur apporte son concours technique, financier et juridique. Il est confiant en sa capacité à relever les défis énergétiques d'aujourd'hui à l'échelle du territoire girondin.

Actuellement, le Service Transition Energétique du SDEEG est constitué de 8 collaborateurs dont 3 dédiés au pôle Efficacité énergétique avec des qualifications de Conseillers en Energie Partagé et d'Economie de Flux.

Par un fort succès du groupement de commande sur l'exploitation et la maintenance des installations thermiques, le SDEEG se lance à nouveau dans un autre projet, l'AMI SEQUOIA au travers d'ACTEE2, en total complémentarité avec l'AMI CEDRE. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, et de créer une dynamique de projets d'efficacité énergétique.

► [Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne \(SDEE47\)](#)



Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies (SDEE 47) est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité en Lot-et-Garonne. Crée en 1953, le SDEE 47 regroupe les 319 communes de Lot-et-Garonne et exerce les compétences que les communes lui ont transférées en matière d'électricité, de gaz, de réseaux de chaleur ou de froid, d'infrastructures de charge pour véhicules électriques, d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, d'éclairage des infrastructures sportives. A compter du 1^{er} mars 2020, il exercera également les compétences « infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules » et « infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules »

En 65 ans, le SDEE 47 est devenu la collectivité de référence en matière d'énergies sur le département et investit chaque année près de 20 millions d'euros pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les 319 communes du département dans la réalisation de leurs projets.

En complément de ses activités traditionnelles et de ses activités en lien avec la maîtrise de la demande en énergie déclinés dans l'article B, le SDEE 47 a développé des programmes de développement des énergies renouvelables :

- Développement des ENR thermiques renouvelables, et en particulier de réseaux de chaleur bois-énergie, pour lesquels des audits des consommations énergétiques des bâtiments raccordables sont réalisées dans le cadre d'études de faisabilité,
- Développement de la méthanisation agricole dans le cadre du programme Co'meth 47
- Développement de la mobilité au bioGNV dans le cadre du programme Mobi'ogaz 47
- Développement du solaire photovoltaïque dans le cadre du programme Territoire Solaire 47



Afin de renforcer son action dans le développement des énergies renouvelables, le Sdeeg 47 a créé en 2019 une Société d'Économie Mixte, AVERGIES, qui accompagnera les investissements sur le territoire lot-et-garonnais et initiera ou participera à des projets de valorisation des ressources durables sur le domaine privé. Outre le photovoltaïque, AVERGIES a vocation à investir dans le développement de projets de méthanisation agricole et de mobilité au biogaz naturel.

Après avoir candidaté à ACTEE 1 avec le SDEEG et les 2 autres syndicats de Nouvelle Aquitaine, le SDEE47 se mobilise à nouveau pour l'AMI SEQUOIA.

► **Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40)**

Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont, par la suite, diversifiées pour s'organiser autour de trois pôles.

Le pôle Énergies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique,
- Les énergies renouvelables (chaleur renouvelable – photovoltaïque),
- Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz,
- L'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux,
- L'éclairage d'équipements sportifs extérieur,
- La mise en lumière des équipements publics,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau et Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à internet (via la fibre optique) et le renforcement du réseau téléphonique.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, le SYDEC compte 276 agents repartis sur 17 sites.

Au sein du pôle Energies, le service Energies Renouvelable et maîtrise de l'énergie compte actuellement 2 agents à temps plein et un agent à mi-temps.

Après avoir candidaté à ACTEE 1 avec le SDEEG et les 2 autres syndicats de Nouvelle Aquitaine, le SYDEC se mobilise à nouveau pour l'AMI SEQUOIA.

► Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)



Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a été créé par arrêté préfectoral du 4 mai 1949 et regroupe à l'époque 180 communes puis au fil du temps ce sont 542 communes (exception faite des communes de Bayonne, Biarritz, Hendaye, Pau et la régie de Laruns) et un syndicat mixte (le syndicat du Bas Ossau) qui adhèrent au SDEPA.

Enfin avec la départementalisation, les 546 communes du département adhèrent au SDEPA depuis 2015.

Le SDEPA en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz assure la mission de service public de distribution de l'électricité et de gaz et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour le compte de toutes les communes adhérentes.

Compte tenu des grandes mutations qui s'opèrent avec notamment l'ouverture du marché de l'énergie, la maîtrise de l'énergie qui devient une priorité, le développement des énergies renouvelables ... le SDEPA voit son action se diversifier et s'élargir.

Ainsi, le SDEPA modifie ses statuts en 2009, afin d'accompagner les communes sur toutes ces questions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le service énergie est créé dès 2008 et a pour mission :

- Le développement des Energies Renouvelables en sites isolés afin d'assurer le maintien et/ou développement de l'agriculture de montagne notamment,
- Le développement de centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux,
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités en matière de maîtrise de l'énergie, en proposant la réalisation de Conseils d'Orientation Energétiques (COE) et des diagnostics sur le parc éclairage public. Ces diagnostics contiennent des schémas directeurs et à ce titre constituent de véritables outils d'aide à la décision pour les élus.

Au fil des évolutions législatives en matière de transition énergétique, le SDEPA élargit à nouveau son champ de compétences et « met sur pied », dès 2015, sur ses fonds propres, le service de Conseil en Energie Partagé (CEP). L'objectif étant de développer véritablement une action de terrain : visite du conseiller sur site, suivi des consommations d'énergies, aide à la rédaction de cahier des charges relatifs aux installations de chauffage, campagne de mesures...et plus récemment une campagne d'isolation des combles pour la rénovation des bâtiments publics.

Ce service permet également de « faire rimer » efficacité énergétique, maîtrise de la demande, économie d'énergie avec des actions simples (investissement financier quasi-nul mais un investissement humain important pour les collectivités) comme la simple information des usagers.

Conscient de l'importance que joue la sensibilisation des usagers, le SDEPA s'est doté d'une exposition mobile intitulée « le parcours de l'énergie ». Une animatrice intervient auprès des établissements scolaires et du grand public afin de « vulgariser » le thème de l'énergie en décrivant le cycle de l'énergie depuis sa source à son utilisation finale.

Pourachever cette présentation du Syndicat, il convient de mettre également l'accent sur l'accompagnement des intercommunalités à travers la mission d'AMO que propose le SDEPA en matière d'élaboration des PCAET. La planification énergétique ne peut se faire sans outils structurants et c'est fort de ce constat que le SDEPA s'est doté :

- D'un logiciel de planification énergétique « Prosper » qui permet de construire les scénarios du Plan Climat, de chiffrer les investissements et bien sûr d'évaluer le plan d'actions à mi-parcours,
- D'une SEM « ENR64 » dont le but est d'instaurer un cercle vertueux en matière d'énergies renouvelables en permettant aux territoires d'être les véritables acteurs de la transition énergétique.

En termes d'action mutualisée, le SDEPA a compris l'importance d'intégrer dès 2014 le groupement des SDE d'Aquitaine en matière d'achat d'énergies afin d'apporter un service optimal aux collectivités de son territoire alors que la suppression progressive des TRV est engagée.

Aujourd'hui, le SDEPA veut, à nouveau, faire bénéficier les collectivités de son territoire, de moyens supplémentaires pour agir en faveur de l'efficacité énergétique, en candidatant à l'AMI SEQUOIA, après avoir suivi le SDEEG et les 2 autres syndicats de Nouvelle Aquitaine sur l'AMI CEDRE.

► La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)



Créée en 2002, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est un Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 23 communes. Située sur la côte Atlantique dans le sud-ouest du département des Landes, la Communauté de communes s'étend sur 611,92 km² et se structure autour de trois pôles : Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons et Capbreton.

La création de MACS a permis de développer un territoire solidaire dans le respect de l'environnement tout en anticipant les avancées technologiques et les besoins numériques.

MACS exerce, en lieu et place des communes, dans la limite fixée par l'intérêt communautaire, les compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Aménagement et entretien de voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale
- Culture et sport
- Pilotage du projet éducatif communautaire
- Informatique communautaire
- Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra-scolaire
- Crèche à vocation économique

B. Historique des actions menées de chaque acteur du groupement :

► Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Dans le cadre de ses actions d'efficacité énergétique, le SDEEG a déjà mené des projets d'envergure. Notamment :

- De 2011 à 2013 au travers d'un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique bâtiment/éclairage public financé par le FEDER, la Région Aquitaine et l'ADEME. Par la massification des audits énergétiques et le suivi des collectivités adhérentes, ce programme a permis l'identification des gisements d'économie, la mise en œuvre des travaux s'y rapportant et le développement des énergies renouvelables. Ce dispositif d'accompagnement a été les prémisses à la création des Conseillers en Energie Partagé. Au total, 44 collectivités ont été bénéficiaires de ce programme pour environ 170 000m² de bâtiments audités (463 bâtiments) et 10 000 points lumineux diagnostiqués.
- De 2013 à 2018 au travers du programme CEE de la FNCCR pour les diagnostics Eclairage Public. Ce sont environ 70 000 point lumineux diagnostiqués entre 2013 et 2018

Depuis ces projets, le SDEEG a mis en place de nombreuses prestations de services telles que l'Assistance à Maitrise d'ouvrage, du commissionnement ou de la Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique des bâtiments. L'objectif de ces prestations est d'accompagner les collectivités pour passer du constat à l'acte.

D'autres outils sont également mis à leurs dispositions tels que des prestations d'audits thermiques, de diagnostics d'équipements thermiques, des AMO pour l'exploitation des installations thermiques, des études de faisabilités ENR et de l'accompagnement réglementaire (Diagnostics de Performance Energétique ou la Qualité de l'Air Intérieur).

Enfin pour bonifier les travaux d'économies d'énergie engagés, le SDEEG a mis en place une plateforme de collecte et de valorisation des CEE. A ce jour, près de 280 GWh cumac de CEE ont été valorisés pour un volume d'aide financière d'environ 1 800 000 euros reversé aux collectivités girondines.

Dernièrement, le SDEEG est devenu signataire de la Charte Coup de coupe Chauffage Tertiaire. Les Collectivités pourront ainsi bénéficier d'une bonification pour tout remplacement d'un système de chauffage au fioul ou charbon par des systèmes performants.

► Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE47)

Dans le cadre de ses actions d'efficacité énergétique, le SDEE47 a mené les actions suivantes :

- De 2010 à 2012, le SDEE47 a porté dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique bâtiment/éclairage public, financé par le FEDER, la Région Aquitaine et l'ADEME. Par la massification des audits énergétiques et le suivi des collectivités adhérentes, ce programme a permis l'identification des gisements d'économie, la mise en œuvre des travaux s'y rapportant et le développement des énergies renouvelables. Au total, 73 collectivités ont été bénéficiaires de ce programme pour environ 230 000m² de bâtiments audités (plus de 500 bâtiments) et 13 000 points lumineux diagnostiqués.
- Au travers du programme CEE de la FNCCR pour les diagnostics Eclairage Public. Ce sont environ 6 000 points lumineux qui ont été diagnostiqués entre 2013 et 2016.

- Depuis 2016, mise en place de la plateforme collaborative dédiée aux Certificats d'Économies d'Énergie NR-Pro afin d'assister les Collectivités dans le choix d'un Obligé pour la valorisation de leurs actions d'efficacité énergétique.



- En 2019, lancement de l'opération Cocon 47 dont l'objectif est d'isoler les combles perdus des bâtiments publics pour que les collectivités maîtrisent mieux leurs dépenses énergétiques et fassent des économies d'énergies. 70 communes participent à cette opération, représentant 225 bâtiments (49 000 m² de combles à isoler).

Le Sdee 47, par le biais de son animation « EnR thermiques », sensibilise, accompagne et réalise des notes d'opportunités pour les communes lot-et-garonnaises. A ce titre, il accompagne une dizaine de projets par an depuis 2013.

Enfin, le Sdee 47 apporte des solutions clé en main de développement de projets photovoltaïques en toiture sur bâtiment communaux dans le cadre du programme Territoire Solaire 47.

► [Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes \(SYDEC40\)](#)

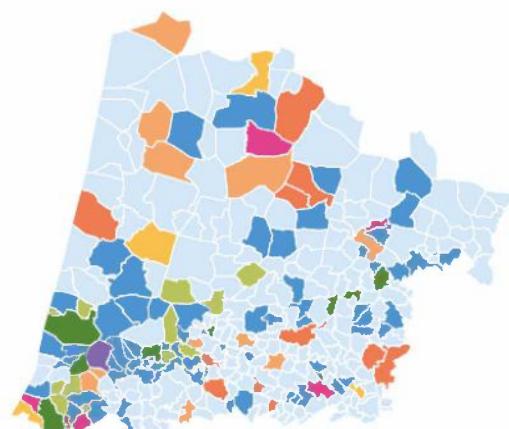
Au sein du pôle Énergie, le service « Energies Renouvelables » du SYDEC propose 4 prestations aux collectivités landaises :

- Le « Groupement d'achat de l'énergie » ;
- L'accompagnement sur les projets de chaleur renouvelable ;
- Les diagnostics éclairage public ;
- Les Conseils en Orientation Energétique (COE).

Depuis 2007, le service Energies nouvelles Renouvelables a traité, pour le compte de 125 communes (38%) et 3 communautés de communes (17%) et 7 autres (associations, EHPAD) :

- 97 COE (1 COE = 1 commune avec plusieurs installations) avec préconisations de 2 600 actions, dont 800 gratuites et 1 800 payantes : 900 (34%) ont été mises en œuvre (42 % des gratuites et 35 % des payantes),
- 40 diagnostics sur l'éclairage public (33 en rural et 7 en urbain),
- 27 études chaleur renouvelable dont 50% se sont concrétisées par un projet.

ETUDES ENERGETIQUES REALISEES PAR LE SYDEC



- | | |
|------------------------------------|--|
| Bois énergie | Bois énergie + Diagnostic EP |
| Diagnostic Bâtiment | Diagnostics EP + Bâtiment |
| Diagnostic Éclairage public (EP) | Bois énergie + diagnostics EP + Bâtiment |
| Bois énergie + Diagnostic Bâtiment | Accompagnements prévus en 2019 |

► Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)

Le SDEPA est actif en matière d'efficacité énergétique depuis la création du service énergie en 2008. A compter de cette date, des audits sur les bâtiments et le parc éclairage public ont été menés permettant aux collectivités de disposer de plans d'action à court, moyen et long terme en matière de rénovation énergétique.

Ainsi, 190 communes ont bénéficié d'un Conseil d'Orientation Energétique (COE) ce qui représente plus de 1000 bâtiments.

S'agissant de l'éclairage public, 370 communes ont vu leur parc audité, soit 52 300 points lumineux.

L'élargissement du champ de compétence du SDEPA en matière d'efficacité énergétique met en évidence la nécessité d'apporter aux collectivités du conseil spécifique et individualisé. En effet, quand bien même les collectivités disposent de schémas directeurs en matière de rénovation de leur patrimoine bâti et éclairage public, celles-ci sont peu nombreuses à mettre en œuvre les travaux. C'est dans ce contexte que le SDEPA décide de créer :

- Un service de Conseil en Energie Partagé composé de 3 agents dédiés. A ce jour, les CEP accompagnent spécifiquement 74 communes et 4 intercommunalités.
- Un programme de travaux pour la rénovation de l'éclairage public (remplacement de ballons fluorescents, mise en conformité des armoires). Chaque année, un budget de 2 millions d'euros est engagé.

En 2019, dans le but de compléter sa mission de conseil et d'accompagnement, le SDEPA a lancé une campagne d'isolation des combles perdus qui bénéficie à 21 communes et 2 intercommunalités pour le moment.

► La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)



MACS s'est engagée en 2015, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire qui produit autant d'énergie, 100 % renouvelable, qu'il en consomme. En d'autres termes, un territoire à énergie positive (TEPOS).

Les principaux enjeux de cette démarche sont :

- La préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique,
- Le maintien de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte d'augmentation du prix des énergies,
- La création d'emplois, non-délocalisables, dans le domaine de la rénovation énergétique, de la construction et de l'exploitation des équipements de production d'énergies renouvelables.

Concernant la rénovation énergétique de son patrimoine, MACS a mis en place un suivi de consommation de ses fluides depuis 2019. L'analyse a permis de sectoriser le coût de l'énergie et prioriser des actions de maîtrise de l'énergie (thermographie du port de Capbreton et sensibilisation des usagers, optimisation des contrats de fourniture d'énergie...).

Suite à l'audit énergétique de son patrimoine en 2019, MACS a pour objectif d'obtenir un patrimoine BEPOS d'ici 2026 avec la mise en place d'un Programme Pluriannuel d'Investissement.

C. Relation avec les bénéficiaires finaux de chaque acteur du groupement :

Dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies organisé par les Syndicats d'Energie d'Aquitaine, l'ensemble des Syndicats propose aux collectivités une adhésion sous la forme d'une convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. L'adhésion est gratuite. Les frais inhérents au groupement sont propres à chaque action engagée et sont calculés sur la base des coûts supportés par le coordonnateur et les Syndicats pilotes.

De plus,

► Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Les collectivités adhérentes au Service Energies du SDEEG par le biais de convention :

- Convention Conseil en Energie Partagé via une contribution de 0,10€/hab/an + 250/ bâtiment audité/an pour une durée de 5 ans
- Convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine. L'adhésion est gratuite. Les collectivités actives, à la survenance de leurs besoins et sur la base d'un devis, les prestations internes ou externes issu d'accords-cadres départementaux avec des bureaux d'étude. Ces missions sont ensuite facturées directement aux collectivités.
- Accord de regroupement pour participer à la plateforme de collecte et de valorisation des CEE. Les frais inhérents à cette plateforme représentent 25% de la vente des CEE.

► Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE47)

Hormis les conventions constitutives relatives au groupement de commandes (achat d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique) et les transferts de compétence (réseau de chaleur et éclairage public), le Sde 47 ne conventionne pas actuellement avec ses communes membres dans ses activités liées à l'efficacité énergétique.

Des conventions sur 5 ans (diagnostics et accompagnement) avaient été mises en œuvre avec les communes entre 2010 et 2016 dans le cadre de la campagne d'audits énergétiques.

► Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40)

Les prestations sont proposées aux Collectivités à travers des conventions prestation de service.

Il est également proposé des COE gratuits réservés aux communes rurales. Pour les diagnostics éclairage publics, ils sont gratuits pour les communes rurales et sont facturés 1000 €, plus 30 € par armoire aux communes urbaines.

L'accompagnement sur les projets de chaleur renouvelable est gratuit jusqu'à l'étude d'opportunité, puis facturé sur les étapes suivantes. Cela permet de couvrir les frais d'autofinancement de ce dispositif. Une participation de 0,5% du montant HT des travaux avec un minimum de 850 € TTC est demandée aux communes rurales et de 0,8% du montant HT des travaux avec un minimum de 1250 € TTC aux communes percevant la TCCFE et aux Communautés de Communes.

► [Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques \(SDEPA\)](#)

Le SDEPA propose aux collectivités une adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) :

- Convention d'adhésion et instauration d'une cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants (en moyenne 0.25€/hab suite à la détermination de strates communales et intercommunales).
- En complément, les collectivités peuvent bénéficier de Conseil d'Orientation Energétique (COE) et diagnostics éclairage public avec un reste à charge de 20% pour les COE et de 10% pour l'éclairage.

► [La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud \(CDC MACS\)](#)

La transition énergétique du patrimoine communal fait partie des priorités d'actions identifiées dans la feuille de route TEPOS. La consommation énergétique de l'ensemble du patrimoine des communes de MACS (bâtiments, éclairage public, véhicules) est évaluée à 3 Millions d'euros en 2012 soit l'équivalent d'environ 50 euros par habitant. Cette dépense était estimée à 2 Millions d'euros en 2005 soit une hausse de 6.5% par an en moyenne sur cette période. Si cette tendance se poursuit pendant les prochaines années la dépense totale pourra atteindre près de 5 Millions d'euros en 2020.

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud accompagne les communes de l'EPCI dans la rénovation énergétique via son règlement d'intervention « Transition Energétique » mis en place en 2015. En plus d'un financement des travaux de rénovation, le service environnement accompagne les communes en fonction des besoins des communes (réponse aux appels à projet, priorisation des travaux...).

Depuis 2015, la dynamique de rénovation énergétique communale a permis de générer 6.5 Md'€ de travaux dont 1.3 Md'€ financés par MACS.

Le bilan du précédent mandat a permis d'identifier un besoin d'ingénierie dans le suivi des consommations, une aide dans l'identification des financements et surtout un accompagnement des communes pour mettre en place une stratégie de rénovation du patrimoine communal.

Avec le recrutement d'un économie de flux et la participation financière aux études, ACTEE répond parfaitement aux ambitions communales du territoire.

• PRESENTATION DU PROJET PORTE PAR LE GROUPEMENT

A. Contexte :

Comme vu en préambule, aux travers de nos missions d'accompagnement des collectivités à la Transition Energétique, il a été constaté :

- Des audits énergétiques sont restés sans suite,
- Un manque de compétence et de connaissance relatif au passage à l'acte et au suivi,
- Des difficultés de financement des travaux de rénovation énergétique.

Pour pallier à tout cela, l'AMI SEQUOIA permettra à chaque membre du groupement de suivre et de pérenniser le programme, de faciliter le passage aux travaux et d'accompagner les Collectivités de l'étude à la réduction réelle des consommations énergétiques.

L'arrivée du Dispositif Eco-Energie-Tertiaire a engendré une demande supplémentaire venant de Collectivités non encore accompagnées. Cette obligation du Décret Tertiaire, peu connue pour l'instant par l'ensemble des Collectivités, fait naître une certaine appréhension. C'est pourquoi, les acteurs en faveur de la Transition Energétique doivent être présents de manière locale et doivent accompagner les Collectivités dans cette transition.

Au travers de cet AMI, notre but est donc également de montrer aux Collectivités, que ce Décret, contraignant à la base, peut-être une opportunité de réduire de façon non négligeable les dépenses énergétiques des Collectivités tout en valorisant le patrimoine et en améliorant le confort pour les usagers.

B. Le projet :

Sur ces constats, un groupement de 4 syndicats et d'une CDC est naît pour mettre en place un accompagnement technique ainsi qu'un accompagnement financier pour la mise œuvre des actions du fait d'une obligation de résultats par le Décret Tertiaire.

Il a été décidé dans ce groupement, en plus d'une réponse adaptée au Décret Tertiaire par les 4 axes de l'AMI SEQUOIA, une massification pour des travaux ciblés de faibles investissements.

Aussi, notre groupement permettra la mise en place d'actions concrètes pour répondre au Décret Tertiaire, tout en permettant dans un second temps la mise en œuvre de travaux dits à lourds investissements financés pour partie par les aides de l'AMI SEQUOIA, ainsi que la réalisation d'actions répétitives de petits travaux de faibles investissements comme :

- ✓ Des systèmes de régulations (de type simple) ...,
- ✓ L'isolation de points singuliers d'un réseau, la pose de robinets thermostatiques...,
- ✓ L'étude de dimensionnement et la pose d'éclairage LED intérieur.

L'idée générale est d'aboutir à un projet commun qui aura donc pour mission, le passage à l'acte vers l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires en ayant une réflexion globale.

Ce projet vient en complémentarité de notre candidature à ACTEE 1 sur l'AMI CEDRE avec pour projet l'exploitation et la maintenance des installations thermiques.

C. Les objectifs du projet :

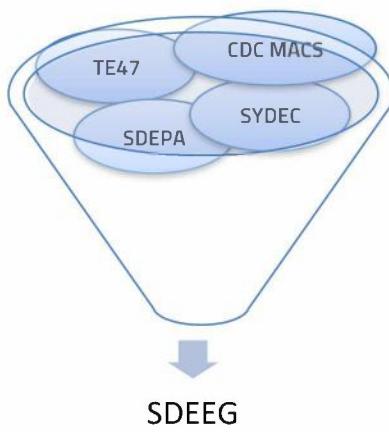
2 objectifs principaux sont visés par le groupement de Syndicats :

- Proposer une réponse adaptée au Décret Tertiaire pour les Collectivités
- Massifier des petits travaux de faibles investissements

Pour répondre à ces ambitions, le groupement utilisera plusieurs moyens d'actions, tous complémentaires :

- ▶ La mise en place d'un **Economie de flux** chez chacun des membres,
- ▶ L'accès à des **audits énergétiques bâtiments orientés Décret Tertiaire**,
- ▶ La mise à disposition **d'outils de mesure** pour identifier les actions d'améliorations et **d'outils de suivi** pour les transmissions de données sous OPERAT,
- ▶ L'utilisation d'une **plateforme régionale de collecte et de valorisation des Certificats d'économie d'Energie** opérée par les Syndicats d'Énergies de Nouvelle Aquitaine,
- ▶ La mise en place **d'un marché globale de Maîtrise d'œuvre** ayant une qualification pour monter des marchés CPE (Contrat de Performance Energétique), et **d'un marché AMO CPE / AMO Commissionnement** pour la validation et le suivi de la maîtrise d'œuvre, pour le passage à l'acte,
- ▶ La rédaction **de marchés à bon de commande** pour massifier des petits travaux dits de faibles investissements.

D. Organisation des partenaires autour du projet :



Les syndicats d'Energie d'Aquitaine ont acquis une solide expérience en termes de mutualisation et de travail d'équipe notamment au travers du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, tout comme la candidature pour ACTEE1 (AMI CEDRE). Cette action groupée a permis de créer un véritable réseau d'échanges (humain, juridique et technique). Ces habitudes de travail seront sans nul doute un atout pour mettre en œuvre le programme ACTEE. L'arrivée de la CDC MACS dans ce groupement permettra une vision encore plus locale, au plus proche du Territoire ainsi qu'une mutualisation des forces en présence.

Le SDEEG33 sera le coordinateur du groupement de Syndicats et de la CDC répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA. Il aura en charge d'organiser les Comités de Pilotage du projet et le suivi des actions menées en collaboration avec les Syndicats.

Une rencontre tous les mois est prévue. Durant la première année du projet, ces comités de pilotage seront plus fréquents pour la mise en œuvre des actions.

Ce comité sera en charge :

- De définir les échéances du projet et d'ajuster les moyens associés,
- De rassembler les retours d'expérience et difficultés rencontrées,
- De suivre les indicateurs de réalisation et d'avancement du projet,
- De faire la communication autour du projet,
- De définir les cotisations des bénéficiaires au groupement,
- D'animer le réseau des économies de flux départementaux,
- De faire le suivi des objectifs et des appels de fond du programme ACTEE 2,
- ...

E. Une réponse adaptée au Décret Tertiaire

L'économie de flux

Chaque membre du groupement souhaite se doter d'un économie de flux.

Ce poste servira, notamment, de :

- ▶ **Référents experts pour les CEP** en poste et à venir, il sera une véritable ressource d'informations, de formations et d'expertises pour le CEP. Il sera **l'animateur du réseau CEP** du territoire dans lequel il exerce.
- ▶ **Accompagnement des Collectivités dans la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique** (recherche de financement, dans le suivi des travaux, dans la passation des marchés de fourniture d'énergie, la participation au montage d'opération de réhabilitations etc...)
- ▶ Correspondant des Syndicats pour la bonne marche de la **plateforme régionale de collecte et de valorisation des CEE**. Il sera également le relai auprès des Collectivités pour l'éligibilité des actions et la collecte des pièces en lien ou non avec les CEP existants.
- ▶ **Relais privilégié avec le programme ACTEE** tant pour le suivi de sa bonne exécution que pour l'établissement des bilans associés. Il participera également à l'animation du réseau d'ambassadeur des économies de flux ACTEE.

De plus, son poste couvrira l'ensemble des missions suivantes :

- Accompagner les collectivités et suivre leurs travaux,
- Sensibiliser les collectivités à la gestion de leur patrimoine d'un point de vue énergétique,
- Suivi et planification des audits énergétiques,
- Suivi et optimisation des consommations énergétiques des bâtiments
- Participation au montage d'opération avec recommandations et prescriptions dans le domaine énergétique,
- Développement d'actions, d'outils de sensibilisation/communication aux écogestes à destination des agents et utilisateurs des équipements (formation)
- Accompagnement au montage financier et budgétaire
- Recherche de mode de financement...

Outils de mesure et de suivi

Les membres du groupement ont des demandes propres à chacun.

Deux catégories d'outils sont demandées :

- ✓ Des outils de mesure afin d'identifier des actions d'amélioration énergétique
- ✓ Des outils de suivi afin de contrôler l'efficience des actions engagées.

Pour la CDC MACS :

- Une caméra thermique
- Des enregistreurs de température et d'humidité
- Un logiciel de suivi de consommations énergétiques et du patrimoine

Pour le SYDEC :

- Des capteurs pour le suivi des températures intérieures

Pour le SDEE47 :

- Des sous-compteurs
- Un logiciel de suivi des consommations énergétiques

Pour le SDEPA :

- Un cône de débit
- Logiciel de suivi patrimonial intégration PDL et décret tertiaire Formation associée

Pour le SDEEG :

- De la sensibilisation au travers de formation mais également de plaquette d'information, de jeux, d'autocollants...
- Un développement du logiciel DeltaConsoExpert vers l'interface OPERAT pour la transmission des données

Ces outils seront nécessaires pour mener à bien les missions de l'économie de flux.

Audits énergétiques orientés Décret Tertiaire

Les membres du groupement souhaitent renforcer leur intervention auprès des Collectivités concernant la gestion énergétique globale de leur patrimoine. **Ils souhaitent, tous, réaliser des audits énergétiques.**

Plusieurs outils sont mis à disposition déjà pour des collectivités :

- Des audits énergétiques des bâtiments réalisés par des bureaux d'étude ou par les agents du SDE. Ces audits respectent les recommandations du Cahier des charges de l'ADEME.
- Des Conseils en Orientation Energétique (COE) réalisés par les agents du SDE,
- Des diagnostics techniques sur les équipements thermiques,
- Des études de substitutions de système de chauffage fonctionnant au fioul ou au gaz.

Pour leurs mises en œuvre et leurs suivis, les Syndicats s'appuient sur leurs équipes de CEP et du nouvel économe de flux.

Les audits énergétiques orientés Décret Tertiaire, prévus dans le cadre de l'AMI SEQUOIA, recenseront un grand nombre des préconisations pour répondre aux objectifs demandés dans le but de les transformées en actions concrètes.

Maîtrise d'œuvre (et Contrat de Performance Energétique)

L'objectif premier du groupement est la réalisation des actions prévues aux audits énergétiques.

Le Décret Tertiaire impose des échéances d'objectifs de réduction de consommations énergétiques des bâtiments.

Des marchés de Maîtrise d'œuvre ayant une qualification pour monter des marchés CPE (Contrat de Performance Energétique) et d'Assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place d'un CPE, seront rédigés.

Ces marchés auront pour objectif le passage à l'acte pour des travaux dit de lourds investissements.

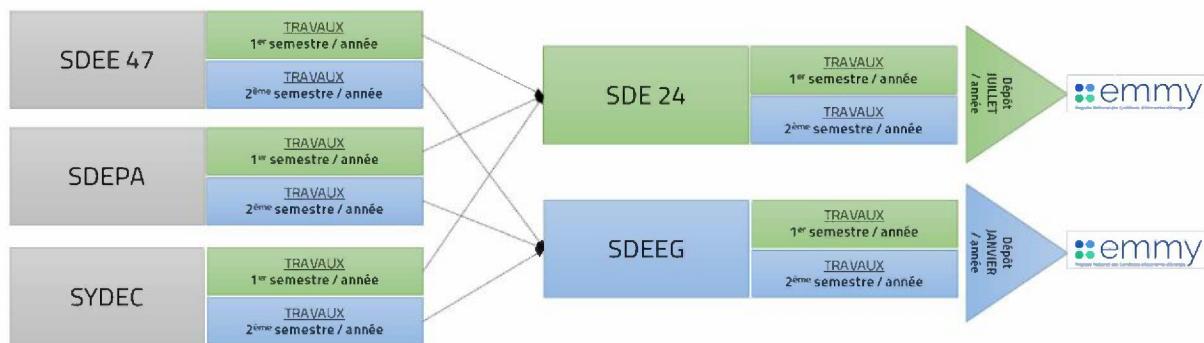
Le marché de Maîtrise d'œuvre intègrera toutes les étapes commençant par la consultation, puis l'analyse des offres, et l'assistance à la passation des contrats de travaux. Il fera également l'objet d'un pilotage, d'un suivi et d'une réception de chantier.

Un complément d'aide financières pour les Collectivités

Le dispositif actuel des CEE Certificats d'Economies d'Energie (CEE) n'autorise, par bénéficiaire éligible et non obligé, qu'un seul régime dérogatoire pour un dépôt de dossier inférieur au volume minimal fixé par année civile et par type d'opérations (standardisées, programmes ou spécifiques).

Les Syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine, qui valorisent les CEE de leurs territoires, trouvaient par conséquent pertinent de se réunir entre bénéficiaires pour valoriser ensemble leurs opérations d'économies d'énergie.

Ainsi 5 Syndicats de la Nouvelle Aquitaine, à savoir le SDEEG (désigné le coordinateur de Janvier), le SDEE47, le SDE24 (désigné le coordinateur de Juillet), le SYDEC et le SDEPA se sont regroupés début 2020 pour créer une plateforme de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.



Cette massification d'opérations éligibles aux CEE permettra potentiellement d'obtenir des bonifications du coût des CEE via un volume plus important.

De plus, elle permettra :

- D'harmoniser la procédure de valorisation des CEE dans le but de faire gagner du temps à chacun,
- De mettre en place un processus simple permettant d'éviter des erreurs ou des oubli préjudiciables pour les collectivités,
- D'anticiper un projet de décret qui réduirait à 6 mois les délais de valider des travaux d'économies d'énergies entre leur réalisation et leur dépôt,
- De créer des communications communes de sensibilisation auprès des collectivités sur ce mode de financement.

► **Principe de fonctionnement :**

Chaque Syndicat départemental concerné prend en charge la collecte et la fourniture de l'ensemble des pièces à l'attention du coordinateur tout en se portant garant auprès de lui du contenu de ses dossiers et de ceux des collectivités qu'il représente. Le coordinateur dépose le dossier commun au pôle national des CEE. Une fois la décision de délivrance, les CEE sont versés sur le compte EMMY du coordinateur qui les ventilent ensuite sur le compte EMMY de chaque Syndicat d'énergie départemental, selon la quote-part des membres de son département participant au regroupement.

Il revient ensuite à chaque Syndicat d'énergie de valoriser financièrement les CEE obtenus et de reverser cette aide aux collectivités concernées de son département conformément aux accords qu'il a avec elles.

Récemment, le SDEEG est devenu signataire de la Charte Coup de Pouce Chauffage Tertiaire depuis le 1er Octobre 2020. L'objectif est d'étoffer le volet technique en l'associant à de nouveaux modes de financement et de faciliter le passage à l'acte des travaux d'améliorations énergétiques. Cette bonification sera un plus non négligeable dans le programme ACTEE1 sur l'AMI CEDRE.

Les autres syndicats membres du groupement vont prochainement candidater pour devenir signataire de la Charte Coup de pouce Isolation et ainsi faire bénéficier à leurs Collectivités d'une bonification des CEE sur les systèmes de chauffage.

F. Une Massification de petits travaux de faibles investissements

Il s'agit de massifier des travaux de faibles investissements, trop souvent oubliés, alors qu'ils peuvent représenter jusqu'à 20% des consommations énergétiques des bâtiments.

Un marché à bon de commande pour des systèmes de régulations de type simple, thermostats, ...

Un marché à bon de commande pour l'isolation des points singuliers d'un réseau, la pose de robinets thermostatiques, ...

Un marché à bon de commande pour l'étude et la pose d'éclairage intérieur en LED

● EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI DU PROJET

L'évaluation suite à la réalisation ou non des projets ainsi que l'impact sur les consommations d'énergie est nécessaire dans le but de valider :

- La bonne atteinte des objectifs,
- La pérennité du dispositif et sa capacité à être reconduit dans de bonnes conditions sans le soutien financier du programme d'ACTEE.

Afin de réajuster les demandes tout au long du projet, des indicateurs visibles seront nécessaires, comme :

- ▶ Taux d'Adhésion des collectivités au groupement par rapport à ce qui est attendu par les Membres,
- ▶ Taux de réalisation des audits énergétiques,
- ▶ Taux de transformation des préconisations issus des audits techniques prévus dans l'AMI SEQUOIA

Ensuite, il y a les indicateurs finaux de réussite du projet :

- ▶ Evolution des consommations d'énergie des bâtiments via des outils de suivi demandés sur l'axe n°2 de l'AMI SEQUOIA,
- ▶ Impacts environnementaux et économiques,
- ▶ Taux d'intégration des collectivités adhérentes dans des dispositifs plus globaux sur leur patrimoine communal (intégration dans du CEP...)
- ▶ La satisfaction des collectivités (via une enquête)

D'autres indicateurs pourront être mis en place au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le comité de pilotage est responsable de la définition de ces indicateurs.

● SPECIFITES FINANCIERES

Chaque membre se rémunera grâce aux frais engendrés par chaque marché passé avec une Collectivité ainsi qu'au frais d'accompagnement d'un CEP par exemple.

Les aides de l'AMI SEQUOIA seront transmis au coordinateur (le SDEEG) qui les distribuera aux autres membres en fonction des actions réalisées.